



# MIM

# Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

## MOT DU MAIRE



### GRAND MÉNAGE PRINTANIER

L'hiver long et rigoureux que nous venons de vivre n'aura pas été de tout repos en ce qui a trait au déneigement de la voie publique. Heureusement, c'est maintenant derrière nous et l'heure est désormais au grand ménage. Au cours des dernières semaines de la saison froide, nos équipes se sont employées à déglacer les bords de la chaussée, non seulement pour dégager les bouches d'égout pluvial et ainsi éviter les accumulations d'eau de pluie printanière et de fonte de la neige, mais aussi pour permettre de démarrer plus rapidement les opérations de nettoyage des rues. Vous avez ainsi pu voir les balais de rue en action depuis déjà quelques semaines. Un premier passage sur la majeure partie du territoire est en voie d'être terminé et un second sera effectué au cours du mois de mai.

Le marquage des rues et autres voies de circulation débutera par ailleurs sous peu, pour se terminer en juin. Évidemment, ces opérations se réalisent notamment en fonction des conditions climatiques et le tout pourra être retardé (ou devancé) un peu selon le bon vouloir de Dame Nature. Quoi qu'il en soit, pour des considérations tant esthétiques que de sécurité, le mot d'ordre est toujours de procéder le plus rapidement possible.

### INFLATION ET HAUSSES DU TAUX DIRECTEUR – FONCTIONNEMENT ET IMPACT

Au cours des dernières semaines, la Banque du Canada a haussé son taux directeur de près de 1 %, ce qu'on n'avait pas vu depuis des années. Et selon les spécialistes, cette hausse n'est qu'un avant-goût de nouvelles fortes hausses à venir dans les prochains mois. La banque centrale souhaite ainsi ramener l'inflation à une cible de 2 %, alors que l'on mesure plutôt actuellement, via l'Indice des prix à la consommation (IPC), une inflation de près de 6 %.

Le taux directeur est le taux d'intérêt sur lequel se basent les différentes institutions financières pour prêter des fonds sur les marchés financiers. Lorsque la banque centrale hausse le taux directeur, les taux d'intérêt pour les prêts hypothécaires, cartes de crédit et autres prêts grimpent eux aussi. Ce faisant, on décourage la consommation, il y a moins d'emprunts qui se réalisent et la tendance à l'épargne augmente. C'est cette diminution des dépenses qui est recherchée par la banque centrale et qui viendra, normalement, relâcher la pression inflationniste et ramener l'IPC autour de 2 %. Cela dit, si ce mécanisme économique fonctionne et a largement fait ses preuves, il demande du temps. Beaucoup de temps. Selon les experts, il faudra facilement un an ou deux avant de constater un effet suffisant des interventions de la Banque du Canada sur l'inflation pour un retour à la cible de 2 %.

Dans l'intervalle, la Ville subit les mêmes contrecoups financiers que tout le monde. Les dépenses de fonctionnement augmentent puisque tout coûte plus cher, incluant le financement de nos emprunts, les taux d'intérêt étant à la hausse. La bonne nouvelle, c'est que nous avons de l'argent de côté pour faire face à la situation. Et que par ailleurs, les taux d'intérêt augmentent aussi (dans une moindre mesure) pour l'épargne. Les sommes engrangées via les surplus réalisés au cours des dernières années,

notamment par les ventes de plusieurs dizaines de M\$ de terrains industriels et le gain en cour contre l'Agglomération, totalisent près de 90 M\$. Ainsi, non seulement ces épargnes des sept dernières années rapporteront un peu plus en intérêts, mais surtout, elles nous permettent d'envisager l'avenir du point de vue financier sans crainte. Aucune mauvaise surprise en vue.

Ainsi, malgré la turbulence économique que l'on connaît, les dépenses prévues de l'ordre de 89 M\$ en immobilisation (entretien et mise à niveau des infrastructures) au Plan quinquennal pourront être maintenues et payées comptant, l'engagement pris de geler les taxes et les divers tarifs pour toute la durée du mandat pourra être respecté, et ce, tout en maintenant notre programme de remboursement accéléré de la dette. Cette volonté quant au remboursement de la dette est aujourd'hui d'autant plus pertinente, sachant que les quelque 2 M\$ versés annuellement en intérêts aux banquiers en pure perte pour financer ladite dette iront en augmentant de façon vertigineuse si on ne finit pas de la rembourser rapidement.

Gouvernance et gestion avisées auront marqué le passé récent de Saint-Augustin-de-Desmaures. On retiendra que le fait d'avoir gardé la tête froide et misé sur la prudence aura été le bon choix. La Ville est aujourd'hui solidement outillée pour faire face aux perturbations économiques que nous vivons, et ce, sans être déstabilisée.

### RÉSEAUX SOCIAUX - RESPECT ENVERS LES ÉLUS

Des commentaires pour le moins irrévérencieux ont été mis en ligne à la suite de la récente décision de la conseillère Marie-Josée Tardif de désormais siéger comme indépendante. On peut évidemment être d'accord ou pas avec des idées ou des choix politiques et les commenter, voire les critiquer, mais on ne peut pas se permettre d'être irrespectueux envers un élu, peu importe les décisions qu'il prend.

Certains individus sévissent ainsi régulièrement, notamment sur des sites Web prétendument dédiés à diffuser de l'information municipale. Il ne s'agit fort heureusement pas de la majorité, mais c'est tout de même inacceptable que les gestionnaires de ces sites laissent passer de tels commentaires de la part de quelques indécorables pignoufs, planqués derrière leur écran. Quand ce ne sont pas les gestionnaires des sites qui font eux-mêmes hypocritement aller leur pompe à fiel... À eux tous, je suggère de se regarder dans un miroir quelques instants et de réfléchir à ce qu'ils font. Et une fois cette introspection faite, s'ils souhaitent tout de même poursuivre sur cette voie, qu'ils se fassent pousser une colonne vertébrale et viennent s'adresser en personne aux élus, au micro, en séance publique du conseil. Le tout filmé et diffusé, avec leur face à l'écran. Ou encore mieux, qu'ils la mettent sur une pancarte, cette face, et tentent de se faire élire.

Quant à tous les autres, ceux qui respectent la fonction d'élu et les personnes qui œuvrent dans l'appareil public, d'abord, grand merci. Vous êtes nombreux à nous signifier votre satisfaction et c'est fort apprécié. Puis, je me permets de vous suggérer de vous désabonner de ces sites calomnieux. Et de signaler ou bloquer les trolls qui y sévissent. Sans tribune, ces gens sont seuls avec eux-mêmes. C'est là tout ce qu'ils méritent.

Sylvain Juneau, maire  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les 3 et 17 mai prochains à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, par courriel au [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca) ou via la page Facebook [@VSADofficiel](https://www.facebook.com/VSADofficiel). Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au [info@vsad.ca](mailto:info@vsad.ca) pour prendre rendez-vous.

Les bureaux administratifs seront fermés le 23 mai à l'occasion de la fête nationale des Patriotes.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir  
sur votre Ville  
**VSAD.ca**



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



@VSADofficiel  
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

## TAXES MUNICIPALES 2022

3<sup>e</sup> échéance : 2 mai

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes 2022, communiquez avec le Service de la trésorerie pour en obtenir une copie.  
Pour nous joindre : 418 878-2955 ou [tresorerie@vsad.ca](mailto:tresorerie@vsad.ca).

### CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

1<sup>er</sup> juin, 4 juillet, 1<sup>er</sup> août, 1<sup>er</sup> septembre, 3 octobre, 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 3 janvier 2023 et 1<sup>er</sup> février 2023. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site Internet via l'onglet Détail des taxes au <https://vsad.ca/budget-finances>.

## MISE À JOUR – RÉFÉRENDUM SECTEUR NORD DU LAC SAINT-AUGUSTIN

Depuis plus de 2 ans, un processus de référendum a débuté pour le secteur nord du lac Saint-Augustin, dont l'objectif est de déterminer si le *Règlement 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* entrera en vigueur en recevant l'approbation des citoyens visés qui sont appelés à se prononcer POUR ou CONTRE.

Comme vous le savez, le vote sur ce règlement devait se tenir le 22 mars 2020 (par anticipation) et le 29 mars 2020 (vote régulier). Rappelons qu'en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, ces journées de vote ont été annulées et que depuis, le processus est suspendu. L'objectif du présent texte est donc de vous informer sur l'état d'avancement de ce dossier.

Sous réserve de toute nouvelle annonce qui pourrait être émise par le Gouvernement du Québec, les mesures sanitaires actuelles pourraient permettre la tenue de journées de vote, comme cela a été fait lors des élections municipales de novembre 2021. Par contre, l'enjeu principal depuis l'annonce de la levée graduelle des mesures sanitaires, est lié à la liste des citoyens qui peuvent voter : est-ce ceux qui étaient sur la liste référendaire lors de sa confection en 2019 ou ceux qui demeurent maintenant dans le secteur nord du lac, plus de 2 ans plus tard ? Plusieurs éléments sont à considérer dont : les ventes de maisons conclues au cours des deux dernières années, car si la liste référendaire n'est pas mise à jour, c'est donc dire qu'une personne qui a emménagé depuis 2019 dans une maison située dans ce secteur ne pourrait pas voter, tandis que le propriétaire précédent de cette maison, qui n'y réside plus, pourrait le faire.

Comme nous vous en avons déjà fait part, cette situation très unique de ce référendum suspendu en raison d'une pandémie n'est pas traitée spécifiquement dans la loi. Ainsi, en se fiant aux dispositions de la loi sans les adapter à la situation actuelle, seuls les citoyens inscrits sur la liste référendaire en 2019 pourraient voter lors de la reprise du référendum en 2022. Les représentants de la Ville croient que le fait de ne pas mettre à jour la liste des personnes qui peuvent voter privera des nouveaux résidents de leur droit légitime de se prononcer sur l'avenir du développement de leur secteur et que cela pourrait affecter le résultat du référendum dans un sens ou dans l'autre.

Pour ces raisons, depuis juillet 2021, les membres du conseil municipal et ceux de l'administration de la Ville ont interpellé à de multiples reprises la Ministre et les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La solution qui s'offre à nous est donc de reprendre au début le processus.

En effet, le *Règlement 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin* sera annulé et remplacé par un nouveau projet de règlement, qui sera en tout point identique.

Voici quelques exemples des règles contenues dans ce nouveau projet de règlement et qui se retrouvaient également dans le *Règlement 2019-608 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 en modifiant le plan de zonage et certaines normes applicables au secteur nord du lac Saint-Augustin*

- Diminution de la superficie minimale nécessaire pour qu'un terrain soit constructible (passe de 4 000 m<sup>2</sup> à 1 250 m<sup>2</sup>);
- Le recouvrement des entrées est permis (asphalte, pavés, etc.), avec plan d'infiltration des eaux de ruissellement;
- Nouvelle obligation de reboisement partiel lors de l'émission de certains permis;
- Diminution de plus de 5 500 \$ par unité du montant de la taxe de secteur d'aqueduc et d'égout (baisse d'environ 230 \$ par année, par unité pour la période d'amortissement restante de 24 ans : 230 \$ X 24 ans = une économie approximative de 5 520 \$) en raison de l'augmentation automatique du nombre de propriétés assujetties au paiement de cette taxe (environ 33 de plus);
- Modification du nombre et de la superficie des bâtiments accessoires permis (garage, cabanon, etc.) à certains endroits spécifiques (zones touchées RA/A-113 et RA/A-114 actuelles comprenant 22 propriétés).

Pour consulter l'information liée au référendum dans le secteur nord du lac Saint-Augustin, nous vous invitons à visiter le site web <https://vsad.ca/fr> dans la section DOSSIERS en sélectionnant ZONAGE ET TAXATION LAC SAINT-AUGUSTIN NORD.



### RAPPEL - ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES

En vertu du *Règlement de zonage municipal 480-85*, vous aviez jusqu'au **1<sup>er</sup> mai** pour démonter votre abri d'auto d'hiver temporaire.

### APPEL D'INTÉRÊT – TRANSPORT DE NEIGE

Le Service des travaux publics est déjà en planification de sa saison hivernale 2022-2023 et procède à la mise à jour de sa banque de transporteurs de neige. Intéressé ? Vous possédez un camion 10 ou 12 roues, ou un semi-remorque ? Faites-nous part de votre intérêt à participer à un appel d'offres à l'adresse suivante : [travauxpublics@vsad.ca](mailto:travauxpublics@vsad.ca)

### NETTOYAGE DU PRINTEMPS

Les travaux de nettoyage des rues étant bien avancés, il est important de rappeler aux citoyens qui font l'entretien de leur terrain de ne pas laisser la terre, le sable ou le gazon dans la rue. Déposez vos ordures aux endroits prévus à cet effet. Aidez-nous à garder les rues propres.

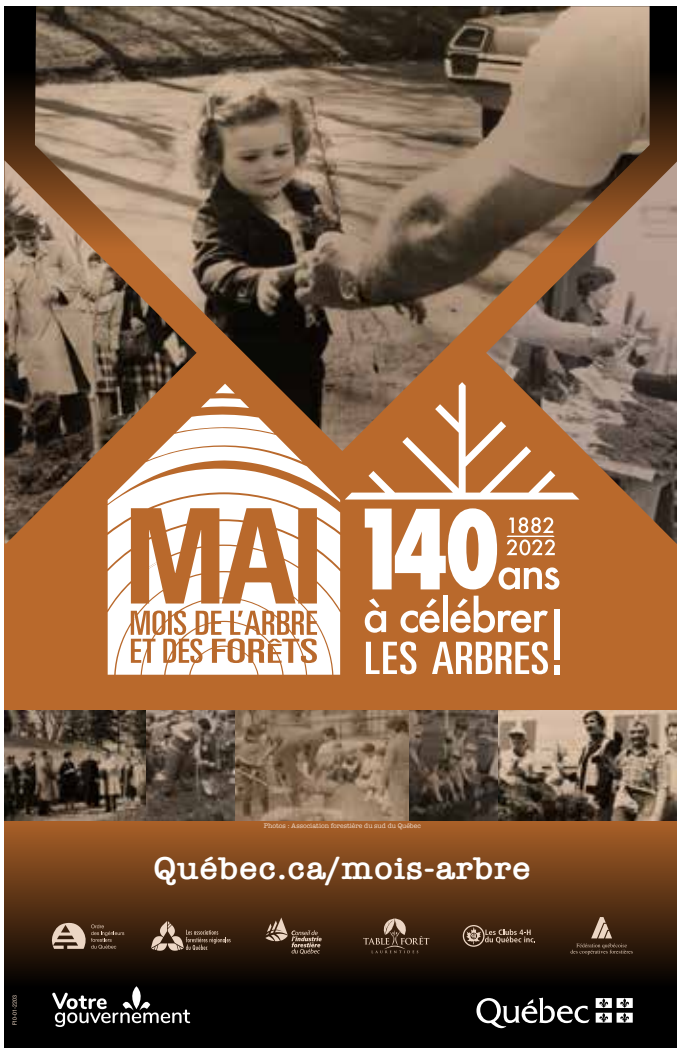
La Ville effectue son grand ménage printanier dans l'ensemble des parcs et espaces verts de la ville. À cet effet, nous demandons la collaboration des citoyens afin de conserver les lieux propres et ainsi rendre l'utilisation de nos parcs plus agréable.

Nous vous rappelons que bien que les chiens soient permis dans les lieux publics, en laisse en tout temps, il est **obligatoire de ramasser leurs excréments**, par respect pour tous les utilisateurs.

Encore cet été, des étudiants du programme de Techniques policières patrouilleront dans les différents parcs. Ils auront pour mission de faire respecter les consignes d'usage, la sécurité générale des lieux et la propreté des sites.



## MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS



Au Québec, les forêts couvrent plus de la moitié du territoire, soit plus de 900 000 km<sup>2</sup> sur une superficie totale de 1 700 000 km<sup>2</sup>. Elles constituent 20 % des forêts canadiennes et 2 % des forêts mondiales. La ressource forestière est encore aujourd'hui un des principaux moteurs de l'économie des régions du Québec et génère plusieurs dizaines de milliers d'emplois en foresterie, en villégiature et en récréation pour ne nommer que ces domaines.

Malgré tout, plusieurs insectes ou maladies peuvent affecter les forêts et celles du territoire augustinois n'y font pas exceptions. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures participe entre autres, à la lutte contre l'agrile du frêne, à la maladie hollandaise de l'orme et à la chenille spongieuse sur son territoire. La Ville s'est ainsi dotée d'un budget annuel passant de 25 000 \$ en 2021 à 250 000 \$ en 2022 pour atteindre ses objectifs. Ce budget sera amené à évoluer au cours des prochaines années, tel qu'exprimé par M. Juneau dans le Mensuel d'information municipale de mars dernier.

À la Ville, une équipe est composée d'un arboriculteur-journalier et de sous-traitants, dont une firme-conseil en foresterie urbaine qui est chargée de réaliser le plan de gestion des arbres publics et de milieux boisés à l'intérieur des limites urbaines. La Ville est également à pourvoir un poste de superviseur aux parcs et espaces verts pour compléter son équipe, vous pouvez consulter l'offre d'emploi au <https://vsad.ca/carriere>.

Au cours des dernières années, certains types d'arbres ont été plus touchés que d'autres, dont le frêne et l'orme. Plusieurs arbres ont dû être abattus et remplacés par différentes espèces plus résistantes aux maladies et à croissance rapide, afin de favoriser la diversification forestière à plusieurs endroits où les arbres sont particulièrement touchés, comme les parcs et espaces verts et les entrées de la ville. Les actions sont priorisées également selon le degré de dangerosité pour la population, par exemple, près des trottoirs.

Il est important de savoir **que les interventions de la Ville se limitent aux espaces publics et à l'emprise municipale**. En aucun cas nos équipes ne peuvent couper un arbre sur une propriété privée. Les citoyens sont toutefois invités à la vigilance quant aux signes d'infestation afin de participer au ralentissement de la dégradation de leurs arbres.

### COMMENT OBTENIR L'AUTORISATION DE COUPER UN ARBRE

#### TERRAINS PRIVÉS

De façon générale, il est interdit d'abattre un arbre, sauf dans certaines situations et vous devez en avoir fait la demande auprès du Service d'urbanisme. Dans le cas de travaux d'abattage faits sans permis, un citoyen s'expose à une amende de 1000 \$ plus les frais selon le Règlement 2015-440, article 73.

Un permis de coupe d'arbre est requis si :

- L'arbre est situé en cour avant de la propriété (sur un coin de rue, il y a deux cours avant);
- L'arbre est situé dans une zone de forte pente;
- L'arbre est situé aux abords d'un cours d'eau;
- L'arbre est situé au lac Saint-Augustin Nord.

Dans tous les cas, pour qu'un permis de coupe soit délivré :

- L'arbre doit être mort et atteint d'une maladie incurable;
- L'arbre doit être dangereux pour la sécurité des biens ou des personnes;
- L'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- L'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée.

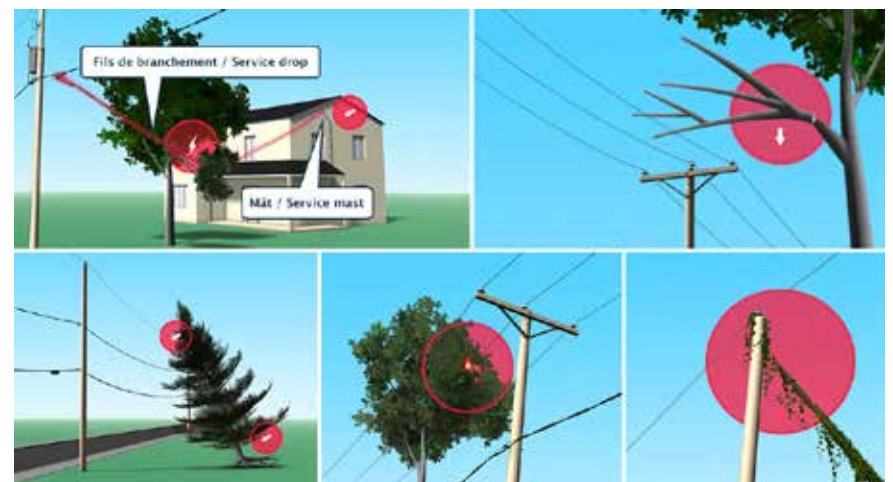
Vous pourrez trouver le formulaire de demande de permis ou de renseignements préliminaires sur le site Web de la Ville au [VSAD.ca/permis](https://vsad.ca/permis) dans l'onglet Formulaire. Ensuite, il suffit de le compléter et de nous le retourner par courriel à l'adresse suivante : [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca). Un suivi sera effectué rapidement, soit par courriel ou par téléphone. Il est également possible de communiquer directement avec le Service d'urbanisme au 418 878-4662 poste 5404.

**La Ville rappelle qu'il est interdit de couper ou d'abattre un arbre sur un terrain public.**

### TRAVAUX DE DÉGAGEMENT DES FILS D'HYDRO-QUÉBEC

Chaque année, pour assurer la sécurité et la qualité du service, les équipes d'Hydro-Québec doivent dégager les fils et maintenir la végétation à une distance sécuritaire du réseau de distribution d'électricité. Dans certains cas, ils doivent aussi couper des arbres présentant des signes de faiblesses et des risques pour l'intégrité du réseau.

**On ne doit jamais tenter d'élaguer ou de couper soi-même un arbre qui se trouve près des lignes électriques.** Hydro-Québec rappelle à ses clients qu'il est dangereux de s'approcher trop près du réseau électrique. Seuls leurs employés et ceux des entreprises qu'elle autorise sont habilités à intervenir à moins de trois mètres des fils électriques. Visitez le <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/demande-de-travaux/> pour tous les détails.





## AGRILE DU FRÊNE

### Signes d'infestation

- Jaunissement prématuré du feuillage, mortalité de branches et éclaircissement de la cime ;
- Présence de gourmands (pousses adventives) ;
- Fendillement, fissure et décollement d'écorce (déformations) ;
- Trous en forme de « D » sur les branches et le tronc ou des galeries en « S » sous l'écorce ;
- Surabondance de samares.

### Traitement

Un traitement, le TreeAzin, peut être effectué afin de protéger un ou des arbres d'une infestation à l'agrile du frêne (vos frênes doivent être peu ou pas infectés). Il revient aux citoyens toutefois de payer pour les frais relatifs aux traitements.

### Coupe d'arbre

Si vous choisissez de couper un frêne infecté ou mort (recommandé), il est suggéré de l'abattre ou de l'élaguer entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 mai, moment où l'agrile n'est pas en activité et où les risques de propagation sont moindres. Communiquez avec le Service d'urbanisme (418 878-2955 ou [urbanisme@vsad.ca](mailto:urbanisme@vsad.ca)) pour obtenir votre permis d'abattage ou pour toutes demandes de conseils et n'hésitez pas à faire affaire avec un arboriculteur. Sachez que vous devez transformer, dans les 30 jours qui suivent, les résidus de frêne selon un procédé conforme (torréfaction, fumigation au bromure de méthyle, écorçage ou déchiquetage).



### Coupe d'arbre

L'abattage des arbres malades et l'élimination de leur bois sont les deux principales mesures d'hygiène appliquées dans le cadre des programmes de lutte intégrée contre la maladie hollandaise de l'orme. Les ormes dont plus de 5 % à 10 % des feuilles sont flétries à cause de cette maladie meurent généralement à brève échéance. On doit les couper le plus vite possible et s'en départir rapidement, soit en brûlant le bois ou en l'enfouissant afin d'éviter la propagation des scolytes.



## CHENILLE SPONGIEUSE

### Signes d'infestation

- L'insecte affaiblit considérablement en le défoliant, à un rythme de 1 m<sup>2</sup> (par individu) au cours de sa vie, sans le tuer.
- Présence de petits trous appelés criblures sur les feuilles.
- En août, alors au stade adulte, elle ressemble aux autres papillons de nuit. Elle est reconnaissable par ses masses d'œufs recouvertes de poils brun clair ou chamois, d'où le nom commun « spongieuse ». Chaque femelle peut pondre en moyenne 500 œufs.

Au printemps et au début de l'été, à l'éclosion des œufs vous pourrez la reconnaître à ses cinq paires de points bleus et six paires de points rouges. Les poils peuvent être irritants pour certaines personnes, il est donc recommandé de les manipuler avec des gants.

### Comment protéger vos arbres

Un truc très simple et efficace : posez du ruban adhésif gris autour du tronc. Il crée une barrière pour les insectes



## MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME

### Signes d'infestation

- Les feuilles des branches atteintes flétrissent, s'enroulent et se dessèchent en prenant une coloration jaunâtre ou brunâtre ;
- Le champignon se développe dans les vaisseaux conducteurs de la sève, sous l'écorce de l'arbre.

Les premiers symptômes de la maladie se manifestent généralement entre la mi-juin et la mi-juillet. Lorsque les ormes sont très rapprochés, la maladie peut se transmettre par leurs racines qui se greffent les unes aux autres.



**La Ville tient à rappeler aux citoyens l'importance de ne pas en disposer dans les sentiers et parcs. Tout d'abord par souci de propreté pour les usagers, mais aussi environnemental, puisque les surplus de résidus rendent difficile la décomposition au sol ce qui attire, entre autres, les fourmis charpentières qui y font leurs nids.**

**Il suffit de transporter du bois coupé, par exemple sur un terrain de camping, pour répandre ces maladies et insectes dans une autre région. C'est une des raisons qui explique l'interdiction, dans plusieurs sites, d'utiliser son propre bois de chauffage.**





## LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



### LES AMBASSADEURS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE QUÉBEC (SPVQ)

Saviez-vous que, depuis cette année, le SPVQ identifie des ambassadeurs, dont la moitié sont issus des diverses communautés culturelles présentes sur notre territoire ? Ces aspirants policiers sont étudiants en techniques policières au Cégep Garneau et au Campus Notre-Dame-de-Foy. Ils se démarquent par leurs résultats scolaires, leur engagement dans les études et la communauté et leur persévérance, mais également par leur esprit d'équipe et la relation positive qu'ils entretiennent avec leurs pairs et les professeurs.

À titre d'ambassadeurs, ces étudiants s'engagent à participer à des activités de promotion et de sensibilisation. Par exemple, ils participeront à des activités de recrutement, des kiosques de prévention auprès de différentes clientèles ou des activités communautaires de rapprochement avec les communautés culturelles, en collaboration avec nos policiers.

Évidemment, ces futurs policiers représentent l'avenir du SPVQ. Cette initiative permettra au fil du temps d'attirer des candidats au fort potentiel et bonifier la représentativité de la diversité dans nos rangs. Bravo !



### TOURNER À DROITE AU FEU ROUGE : RAPPEL DE COURTOISIE

Le beau temps est arrivé. Sur la route, les cyclistes et les piétons se font plus nombreux. Même si le virage à droite au feu rouge est permis à la majorité des intersections, il y a plusieurs règles à respecter avant de s'engager ! Voyons lesquelles :

**1. ARRÊTEZ** - L'arrêt complet est obligatoire. Immobilisez-vous avant la ligne d'arrêt ou avant le passage pour piétons. Rappelez-vous qu'un piéton autorisé à s'engager dans l'intersection a priorité de passage.

**2. REGARDEZ** - Assurez-vous que le virage à droite au feu rouge est autorisé. Cédez le passage aux usagers déjà engagés (piétons, cyclistes, automobilistes) ou qui sont sur le point de traverser l'intersection. N'oubliez pas de regarder dans votre rétroviseur droit et vérifiez votre angle mort droit pour vous assurer qu'il n'y a personne.

**3. DÉCIDEZ** - Le virage à droite au feu rouge est un privilège, pas une obligation. Si vous décidez de le faire, vous pouvez tourner lorsque la voie est libre. Dans le cas contraire, vous pouvez patienter jusqu'au prochain feu vert, c'est votre droit.

### LE NETTOYAGE PRINTANIER DU TERRAIN

La neige a fondu et vous vous retrouvez avec un amas de branches d'arbre et de feuilles sur votre terrain. Vous envisagez de faire votre premier feu de la saison pour vous débarrasser de tout cela !

Attention : sur le territoire de l'agglomération de Québec, il est interdit d'allumer, d'alimenter ou de maintenir un feu à ciel ouvert. Les foyers extérieurs sont autorisés, mais il n'est pas recommandé qu'ils soient utilisés à cette fin. Nous vous invitons à privilégier la collecte de résidus verts ou le dépôt des branchages dans un écocentre pour vous en départir.

Rappelez-vous qu'il est interdit :

- de faire des feux à ciel ouvert lorsque les feux de plein air sont défendus par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) ;
- de brûler les débris de construction ainsi que les déchets.

Merci de faire preuve de civisme en évitant d'incommoder vos voisins lorsque vous utilisez votre foyer extérieur.

### CAMPAGNE DE SENSIBILISATION – AIRES DE PLANCHE À ROULETTES

À l'été 2021, de nouvelles infrastructures de planche à roulettes ont vu le jour sur le territoire augustinois. En effet, une nouvelle aire de jeux incluant une piste de style « pump track » a vu le jour au parc du Millénaire. Du côté du centre socio-récréatif Les Bocages, une toute nouvelle zone de planche à roulettes a été construite pour le plaisir des petits et des grands ! Ces nouvelles installations ont engendré un très fort achalandage des lieux et nous prévoyons un été 2022 sous le signe de la continuité.

Le respect de la réglementation dans les aires de planche à roulettes, des espaces de pratique libre du loisir, est un enjeu important pour la sécurité de tous les utilisateurs. Ainsi, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire met en place des mesures de prévention et une campagne de sensibilisation au respect des règles de sécurité et de son code de vie dans ses aires de planches à roulettes. À cet effet, nous avons récemment lancé une vidéo de sensibilisation au code de vie. Nous vous invitons dès maintenant à la consulter sur la page Facebook *Les Augustinois actifs*. Nous remercions grandement Jade, Dominic

et Isaac, des Augustinois qui ont contribué au succès de ce magnifique projet ! Merci également à notre technicien en loisir Sylvain Mercier et à Taïga Média, puis nous remercions les citoyens ayant participé activement au processus.

À la fin avril, des séances de partage et de collaboration ont eu lieu avec des citoyens utilisateurs des installations, dans le but de soutenir des activités de sensibilisation et d'animation durant l'été qui s'en vient. Restez à l'affût pour connaître les résultats !

Le projet de construction de ces installations, mais surtout de sensibilisation, a également été présenté lors d'un webinaire de l'Union des municipalités du Québec le 28 avril dernier. La présentation du webinaire a été faite en collaboration et avec l'initiative d'un partenaire important soit la Fondation Avec toute ma tête. La fondation vise à conscientiser la population à l'égard des blessures à la tête, de promouvoir la prévention des traumatismes crâniens et des blessures médullaires.

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



### MAI

### JUIN

L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1	2	3
9	10	11	12	13	6	7	8	9	10
16	17	18	19	20	13	14	15	16	17
23	24	25	26	27	20	21	22	23	24
30	31				27	28	29	30	

**Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : [matieres.residuelles@vsad.ca](mailto:matieres.residuelles@vsad.ca).**

#### Ordures et recyclage

Les ordures et le recyclage sont ramassés toutes les semaines.

#### Résidus verts

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le calendrier, la collecte des résidus verts aura lieu du 25 avril au 19 mai inclusivement.

#### Encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le 3 mai 2022. Vous avez jusqu'au lundi 2 mai, 12 h, pour vous inscrire à la collecte : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.)

#### Écocentres

Lundi et mardi : 9 h à 17 h

Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

\* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.



Bordée par le fleuve et couvrant un vaste territoire, la Ville de-Saint-Augustin-de-Desmaures rayonne par sa beauté et par sa qualité de vie exceptionnelle.

Dotée de paysages remarquables alliant nature et banlieue, Saint-Augustin-de-Desmaures se démarque également par son dynamisme culturel. Ses nombreuses activités culturelles et ses installations au bénéfice des citoyens ne sont que quelques facteurs contribuant à cette qualité de vie.

Les employés qui y œuvrent chaque jour contribuent par les valeurs de collaboration, de compétence, d'efficacité, de rigueur et d'éthique à en faire une ville rayonnante et attrayante.

Se joindre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, c'est se joindre à un employeur de choix offrant la possibilité de se réaliser au travail tout en bénéficiant d'une qualité de vie exceptionnelle.

#### Les postes suivants sont à combler:

- ◆ Directeur des finances et trésorier
- ◆ Superviseur aux parcs et espaces verts
- ◆ Mécanicien
- ◆ Journaliers aux bâtiments, parcs et espaces verts
- ◆ Opérateurs journaliers permanents
- ◆ Opérateurs journaliers auxiliaires
- ◆ Préposé aqueduc et égout
- ◆ Auxiliaire - préposé aux bâtiments
- ◆ Horticulteur journalier

#### Les emplois étudiants saisonniers à combler:

- ◆ animateurs culturels
- ◆ Journaliers
- ◆ Surveillance des parcs (techniques policières)
- ◆ Bureautique
- ◆ Mécanique

#### Les autres emplois à pourvoir:

- ◆ Surveillants de plateaux d'activités \*
- ◆ Brigadiers scolaires \*
- ◆ Agent de bibliothèque \*

\* Temps partiel et horaire selon vos disponibilités, bienvenus aux étudiants et retraités!

Inscrivez vous à notre toute nouvelle catégorie d'alertes citoyennes **EMPLOIS** via notre site Web au <https://alertes.vsad.ca>.



**D'autres opportunités de carrière vous attendent,  
visitez notre site web au [VSAD.ca](https://vsad.ca)**

**Travailler à la VSAD c'est  
faire un travail Valorisant  
et Stimulant dans un  
environnement Agréable où de  
nombreux Défis t'attendent!**



# La page des Augustinois actifs

## Une Vie culturelle et des loisirs qui s'Animent et se Dynamisent

À NE PAS MANQUER !

Inscrivez-vous en ligne au [VSAD.ca/inscriptions](http://VSAD.ca/inscriptions)

### Activités culturelles

#### À LA BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

- 4 mai à 15 h 30 : Club Otaku pour les 13 à 17 ans, sans réservation
- 20 mai à 14 h 30 : Pédago à la biblio – Les insectes, pour les 5 à 12 ans
- 27 mai à 18 h 30 : Heure du conte en pyjama avec Réjane, pour les 0 à 5 ans
- 31 mai à 10 h : Atelier libre de Tricot-Thé, pour tous
- Jusqu'au 29 mai : Exposition « Visions » de l'artiste augustinoise Isabelle Frot

#### MAISON THIBAUT-SOULARD ET EN VIRTUEL

- 19 mai à 19 h : Concert de Jérôme Casabon en partenariat avec Route d'artistes

#### CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

- 2 juin à 19 h : Concert jazz par Modulix Trio
- 30 mai 18 h 30 : Clinique de pickleball

#### COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

- 5 juin 13 h et 13 h 45 : Activité découverte du hockey-luge avec Adaptavie dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, pour les 5 à 95 ans.

#### EN VIRTUEL

- 17 mai 19 h : Discussion avec Denis Bouchard
- 21 mai à 10 h 30 : Atelier culinaire pour tous – Brunch sucré-salé

#### Activité spéciale – 14 mai

##### Nuit de la lecture à la bibliothèque Alain-Grandbois

- 18 h à 23 h : Marathon de lecture et animation en continu
- 18 h 30 à 19 h 45 : Conte en famille avec Brigitte Brideau
- 19 h à 22 h : Activité de dessin et discussion avec Alexandre Fiset, artiste mangaka
- 20 h à 22 h : Lecture de poèmes et d'extraits de romans avec l'autrice Isabelle Forest

#### NOUVEAU – Espaces de travail à la bibliothèque

Deux salles de travail fermées sont maintenant disponibles à la bibliothèque Alain-Grandbois. Réservation obligatoire 24 heures à l'avance en téléphonant sur les heures d'ouverture de la bibliothèque au 418 878-5473. Service gratuit et réservé aux personnes de 13 ans et plus qui sont abonnées à la bibliothèque, résidentes de Saint-Augustin-de-Desmaures ou étudiant dans un établissement d'enseignement du territoire.

Des bureaux de travail individuel sont aussi disponibles dans la bibliothèque (trois dans le secteur adulte et deux dans le secteur jeunesse). Disponibles en tout temps et sans réservation.

#### Activités 50 ans et +

La maison Omer-Juneau est maintenant ouverte selon l'horaire suivant :

- Lundi de 9 h à 16 h
- Mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 21 h
- Vendredi de 9 h à 16 h
- Samedi de 12 h à 16 h

Participez à nos activités libres et gratuites. La programmation est disponible au [vsad.ca/fr/salles/maison-omer-juneau](http://vsad.ca/fr/salles/maison-omer-juneau)

- 9 mai 10 h : Séance d'échange de plantes en collaboration avec le Comité d'embellissement
- 27 mai 18 h 30 : Soirée intergénérationnelle avec la maison des jeunes l'Intrépide (jeux de société et soirée autour du feu)
- 10 juin 10 h : Plantation du jardin communautaire de la maison Omer-Juneau

Groupe de randonnée 50 ans et plus, les inscriptions sont en cours au [www.vsad.ca/inscriptions](http://www.vsad.ca/inscriptions)

- 10 mai en après-midi : Mont Béclair
- 14 juin toute la journée : Marais du Nord

#### Crock-Livres

La bibliothèque Alain-Grandbois annonce le retour de son incontournable club de lecture estival « Crock-Livres » qui se déroulera du 25 juin au 14 août.

Le Moyen-Âge t'inspire? Profite du thème pour en apprendre davantage sur les chevaliers, dragons, châteaux et princesses. Relève ton défi et devient un roi lecteur!

Les inscriptions débuteront le 7 juin. Surveille le prochain MIM pour tous les détails!

Clientèle admissible : 3 ans à secondaire 1 (année scolaire terminée en juin 2022)



Crock-Livres 2022

#### Fête des voisins – 4 juin 2022

L'événement revient en force! Organisez votre propre fête de quartier, activité sportive, repas entre voisins... toutes les formules sont bonnes pour développer des liens avec votre voisinage et la Ville peut vous soutenir! Inscrivez-vous avant le 16 mai et courez la chance de remporter une animation d'une valeur de 350\$ pour égayer votre fête. Consultez tous les détails au [vsad.ca/fetedesvoisins](http://vsad.ca/fetedesvoisins).



#### Inauguration des parcours des Lions et la Marche Pet Valu pour les Chiens-Guides – 29 mai 13 h 30

L'événement d'inauguration du parcours des Lions se déroulera au départ du centre Delphis-Marois (300, rue de l'entraîn). Pour célébrer la complétion du projet réalisé en collaboration avec le Club Lions Cap-Rouge/St-Augustin et la caisse Desjardins, les usagers du parcours sont invités à participer un rallye QR sur les deux parcours dès le vendredi 13 mai.

Ce sera également une occasion pour soutenir le Club Lions de Cap-Rouge/St-Augustin via la Marche Pet Valu pour les Chiens-Guides qui offre aux Canadiens ayant un handicap médical ou physique un Chien-Guide sans frais.

Pour en savoir plus et contribuer à la collecte de fonds, rendez-vous au [walkfordogguides.com/fundraisers/StAugustindeDesmaures](http://walkfordogguides.com/fundraisers/StAugustindeDesmaures).

#### SODEM

Inscription aquatique - Été 2022

Inscriptions résidents : du 30 mai au 5 juin

Inscriptions pour tous : du 6 au 19 juin

Date de la session : du 27 juin au 20 août



Programmation disponible sur le [VSAD.ca](http://VSAD.ca) à la mi-mai

## TENNIS LIBRE

### RÉSERVATION DE TERRAIN

NOUVELLE PLATEFORME DE RÉSERVATION POUR LA SAISON 2022 À PARTIR DU 16 MAI

1ère visite

tennisenligne.ca/vsad

1. Créer votre compte
2. S'inscrire aux réservations en ligne
3. Réserver votre terrain

Visites suivantes

1. Se connecter
2. Réserver votre terrain
3. Trouver vos partenaires préférés

Conditions d'utilisation

- Résident de Saint-Augustin-de-Desmaures
- Réservation 24 h à l'avance
- Un non-résident peut accompagner un résident
- 1 heure de jeu en simple et 2 heures en double
- Une réservation par groupe

Les Augustinois actifs | VSAD.ca

Une vie culturelle et des loisirs qui s'animent et se dynamisent

Pour ne rien manquer, suivez la page Facebook Les Augustinois actifs ou VSAD.ca



le 24 juin 2022

LA FÊTE NATIONALE DE QUÉBEC

LÂCHE TON FOU!

**Dévoilement de la programmation le 3 juin**

NOTRE LANGUE AUX MILIE ACCENTS

**AU PARC PLACE-PORTNEUF DE 11 H À 16 H**  
**AU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL**  
**SECTEUR EST DE 15 H À 20 H**

LES AUGUSTINOIS ACTIFS

Commanditaires: Québec, Financé par le gouvernement du Canada / Funded by the Government of Canada, Canada, Desjardins

Association canadienne pour la santé mentale | 100 ans dans la communauté

**La Semaine de la santé mentale de l'ACSM 2 au 8 mai 2022**

Lorsque quelqu'un vit des difficultés, n'essayez pas de résoudre leurs problèmes. **Soyez là. Tout simplement.**

**Pour s'épauler, il faut d'abord s'écouter.**

Créons un espace pour **#ParlerPourVrai.**  
[semainesantementale.ca](http://semainesantementale.ca)

Commanditaire principal: beneva  
 Commanditaires: Pharmacie Medicine Shoppe, Stratégies en milieu de travail sur la santé mentale, Ca va aller mieux  
 Partenaires médias: tvROGERS, OUTFRONT



Es-tu plus **nature** ou **ville**?  
**Kéno recrute** pour ses équipes d'animation.

Postule dès maintenant au [campkeno.com](http://campkeno.com)

K É N O

